

Réf: AT/DOT/SDTO/DRT/  /2022



**A**

**Monsieur le Gérant de l'entreprise  
ETP FAR ABDELMALEK**

**Objet: Mise en demeure (Marché N°01/2021, Lot N°01 et 02)**

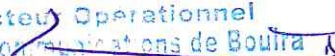
- Vu le Marché N°:01/2021, Lots N°01 et 02 du 04/03/2021, portant projets:
- LOT N°01: Réalisation d'infrastructures d'accueil, pose et raccordement des câbles à fibre optique entre LAKHDARIA ( CW02-CW17) et DRAMCHA.
- LOT N°02 : Réalisation d'infrastructures d'accueil, pose et raccordement des câbles à fibre optique : INTERSECTION VILLAGE OULED KARA - VILLAGE ATRACHT- INTERSECTION GUERROUMA.
- Vu l'Ordre de Service N°14/DO/2021 du 21/03/2021,
- Vu l'Ordre de Service N°14/DO/2021 du 21/03/2021,
- Vu le PV de réception provisoire du 31/05/2021,
- Vu le PV de réception provisoire du 08/07/2021,
- Vu les deux réclamations de la DTP de Bouira en dates du 20/03/2022 et du 05/06/2022 .  
En application de l'article N°23 du marché N°01/2021, relatif au délai de garantie d'une année après la réception provisoire des travaux.

*A cet effet, j'ai le regret de vous informer, que je vous mets en demeure pour la dernière fois afin d'entamer les travaux de la remise à l'état initial des lieux pour les deux projets suscités.*

*Faute de quoi, il vous sera appliqué des réserves coercitives prévues par la réglementation en vigueur ( la mise sur la liste noire).*



**Le Directeur Opérationnel des Télécommunications:**

Algérie Telecom - SPA  
Directeur Opérationnel  
des Télécommunications de Bouira 

RECEVU BOUIRA LE 13/06/2022